

Des riverains font opposition au projet Chapelle-Les Sciers

LANCY | Des voisins demandent des améliorations, sans se définir comme opposants.



© ETAT DE GENEVE | Le projet initial. En 2003, on parlait de 1700 logements. On a renoncé au carré en haut à gauche, proche du dépôt TPG, situé en zone villas. Le rectangle en haut à droite est visé par la récente opposition de riverains du site. Le dernier quadrilatère, en bas, fait l'objet d'une étude parallèle mandatée par la commune de Plan-les-Ouates.

MARC MOULIN | 11.07.2009 | 00:02

C'est si genevois! Le plan localisé de quartier (PLQ) de La Chapelle-Les Sciers fait des mécontents. Formée de riverains du site, l'Association pour la sauvegarde du site de La Chapelle a fait opposition durant le délai légal qui s'achevait le 3 juillet. Elle vise la partie lancéenne du projet, soit quelque 600 logements. «Nous sommes conscients de la pénurie de logements et favorables à ce projet, précise le président de l'association, Fabio Heer, qui – ironiquement – est un ancien cadre du Département du territoire. Mais nous demandons des améliorations.»

Les critiques de l'association portent sur plusieurs points. L'emplacement prévu d'une crèche menacerait un alignement d'arbres. Les études mandatées par l'Etat minimiseraient les nuisances routières induites par le projet: le PLQ devrait donc être conditionné à une modération du trafic sur la route de La Chapelle. Surtout, le gabarit des immeubles est plus élevé que ne le prévoyait le plan directeur. La loi permet d'augmenter de 10% la surface de plancher des édifices qui répondent à un haut standard énergétique. Promoteur du projet, l'Hospice général veut en profiter puisqu'il a prévu de bâtir du Minergie. Il a donc ajouté des attiques.

Des attiques qui fâchent

Pour les voisins, cela ruine les concertations antérieures et le souci de ménager une transition entre la zone villa et l'urbanisation intense de la route de Saint-Julien. Ils espèrent que les surfaces de plancher soient ajoutées en largeur, non en hauteur. «Impossible, réplique Jean-Louis Bottani, directeur du service immobilier de l'Hospice général. Les logements seraient trop grands pour leur destination populaire. On a déjà fait des efforts pour limiter la hauteur des immeubles. La population en général ne comprendrait pas que l'on réduise encore.» La commune tient le même discours. «Même avec des attiques en plus, la densité prévue reste modeste», relève François Baertschi, conseiller administratif à Lancy.

Chantier en 2010?

Le Conseil d'Etat a maintenant 60 jours pour se prononcer. Il peut balayer les oppositions. Mais l'adoption du PLQ est sujette à recours, tout comme l'autorisation de construire que l'Hospice compte requérir cette année encore, dans l'espoir de lancer le chantier à la fin 2010.

Le projet comporte 600 autres logements, situés sur Plan-les-Ouates. La commune a repris à son compte l'étude du PLQ, en collaboration avec l'Etat. Une façon de s'assurer que le résultat soit à la hauteur de ses exigences qualitatives. «Cela devrait aller assez vite», promet le conseiller administratif Thierry Durand.